



Saint-Guilhem-le-Désert – Gorges de l'Hérault : « Label » soirée au pont du Diable...

Hier soir sur le parvis de la maison du grand Site au pont du Diable, 200 personnes ont assisté à la soirée de remise du label Grand Site de France®. Ce label reconnaît la qualité de présentation, de gestion et de mise en valeur du Grand Site dans le respect des principes du développement durable. C'est le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer, représenté hier soir par le préfet Monsieur Claude BALAND, qui a remis le label à M. Louis VILLARET, président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, gestionnaire du projet, ainsi qu'aux 5 maires des communes portes du Grand Site : Aniane, Montpeyroux, Puéchabon, St-Guilhem-le-Désert et Saint-Jean-de-Fos.

Le label, représenté par l'œuvre sculptée en verre optique massif de Bernard DEJONGHE, a été dévoilé après les interventions des élus et représentants du ministère ainsi que du Réseau des Grand Sites de France.

Le Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et les maires ont souligné l'importance d'une telle reconnaissance qui place le site « St-Guilhem-le-Désert – Gorges de l'Hérault » au rang de 8^e Grand Site de France® après d'autres sites emblématiques tel le Pont du Gard, le Puy de Dôme ou bien encore la Pointe du Raz. Mais au delà de la reconnaissance du travail accompli, ils ont également affirmé que cette labellisation devait servir de levier de vitesse pour les projets à venir du Grand Site et qu'ils ne comptaient pas s'arrêter en si bon chemin. Pour les 10 années à venir, un plan de gestion respectant les objectifs du label va donc être mis en œuvre : développement des cheminements doux et du système navette, redéploiement du pastoralisme et actions de lutte contre les incendies, suivi de la qualité des eaux de baignades, professionnalisation et qualification des filières du tourisme, de l'artisanat, des producteurs locaux et des activités de pleine nature...

Avec le soutien financier de :

